



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

Laon, le 24 janvier 2014

Dossier de presse

Bilan de la lutte contre la délinquance et l'insécurité routière dans le département de l'Aisne

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle

Tél : 03 23 21 82 15

Portable : 06 73 48 42 97

Courriel : pref-communication@aisne.gouv.fr

<https://www.facebook.com/prefetdelaisne>

<http://www.aisne.gouv.fr>

En janvier 2013, le Ministre de l'Intérieur a annoncé de nouveaux indicateurs que les services de sécurité mettent progressivement en place. Ce nouveau format de statistiques est plus exhaustif et plus fiable, transparent et indépendant.

Ces nouveaux indicateurs permettent de présenter une analyse plus fine de la délinquance dans le département. La bonne connaissance des indicateurs départementaux permet d'accroître l'efficacité du service public de la sécurité et d'adapter les actions au plus près des besoins de ce territoire, grâce à des outils de pilotage performants.

► EFFICACITÉ DES FORCES DE SÉCURITÉ

Il est essentiel de rappeler le rôle déterminant des forces de sécurité dans la lutte contre la délinquance et l'insécurité routière. Aux premières lignes, sur le terrain, les policiers et les gendarmes sillonnent le territoire pour assurer la tranquillité des habitants de ce département.

Le lien de confiance qui existe entre la population et les représentants de l'ordre sont essentiels et ce lien ne doit en aucun cas être rompu. Ici, dans l'Aisne, la collaboration entre la DDSP et la Gendarmerie est à souligner, et il est important de féliciter les équipes qui contribuent à assurer la sécurité des habitants.

► BILAN DE LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

1 – stabilisation des atteintes aux biens (+0,3%)

La diminution constatée dans la seconde moitié de l'année a presque compensé la forte augmentation du 1^{er} semestre. Elle s'observe en particulier pour les cambriolages qui avaient fortement augmenté de janvier à juillet 2013 par rapport à la même période de 2012 (+10%), avant de diminuer au second semestre (- 6 % par rapport au second semestre 2012). Ces chiffres montrent que le plan anticambriolages obtient des résultats encourageants et que les efforts méritent d'être poursuivis.

2 – augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique (+3%)

Dans cette catégorie, le nombre de faits le plus élevé porte sur les coups et blessures volontaires (« violences physiques non crapuleuses »), en augmentant de 1,5 %. La progression la plus forte en proportion concerne d'abord les menaces (+12%), puis les violences sexuelles (+ 3,7%) ; s'agissant de ces derniers, cela résulte sans doute en partie de la politique volontariste incitant au dépôt de plainte. S'agissant des violences physiques crapuleuses, elles sont en forte baisse (-15%).

3 – hausse des taux d'élucidation

L'augmentation la plus importante concerne les atteintes volontaires à l'intégrité physique, pour lesquelles le taux d'élucidation passe de 77,5 % à 85,3 %. S'agissant des atteintes aux biens, le nombre de faits élucidés passe de 2705 faits à 2945 faits en 2013, soit une hausse de 8,9 %.

► BILAN DE LA LUTTE CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE : BAISSSE DU NOMBRE D'ACCIDENTS MAIS AUGMENTATION DU NOMBRE DE TUÉS

41 personnes ont perdu la vie sur les routes de l'Aisne en 2013, contre 38 en 2012. Dans l'Aisne, les accidents diminuent en nombre mais le taux de gravité reste élevé : les collisions mortelles ont progressé de 8,8 % en 2013, passant de 34 à 37. La consommation d'alcool et/ ou de stupéfiants (38%) et la vitesse (22%) représentent près de 60 % des accidents mortels.

ATTEINTES AUX BIENS

Au cours de l'année 2013, 46 faits de plus ont été enregistrés par rapport à 2012, soit une légère augmentation de +0,3 % .

Les cambriolages sont en augmentation de 1,8%. En 2013, 3.036 cambriolages ont ainsi été recensés dans le département de l'Aisne, contre 2.983 en 2012 (soit une augmentation de 53 faits).

Entre 2011 et 2012 l'augmentation était de près de 16 %.

L'analyse des chiffres montre qu'une **décroissance s'est amorcée au troisième trimestre 2013**, après une augmentation entre 2010 et 2012 de 30 % des cambriolages et une poursuite de cette tendance au premier semestre 2013. Cette décroissance s'est confirmée au 4ème trimestre, elle reste à consolider.

La hausse des cambriolages concerne principalement les cambriolages de résidences principales (+6,2%) et des locaux industriels et commerciaux (+6,4%). Toutefois, les cambriolages de résidences secondaires sont en régression (-16,3%).



Le taux d'élucidation a augmenté de 2,5 points en ce qui concerne les cambriolages passant de 10,5 % à 12,9%.

Cette augmentation du taux d'élucidation s'explique par :

- l'emploi, par les services de police et de gendarmerie de l'Aisne d'outils de la police scientifique ;
- l'esprit citoyen de la population : il faut encourager cette prise de conscience des habitants qui, en n'hésitant pas à faire le 17, participent efficacement à la lutte contre la délinquance.

Face à ce phénomène, les forces de sécurité se sont pleinement mobilisées et de nombreuses initiatives ont été lancées dans notre département en 2013.

► DISPOSITIFS

1 - Plan de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée

Le 29 octobre 2013, le Préfet de l'Aisne a présenté le plan départemental de lutte contre les cambriolages et vols à main armée, véritable document stratégique de lutte contre les faits de délinquance. Ce plan répond aux caractéristiques du département et fixe les objectifs et les actions mis en œuvre par les services de sécurité de l'Aisne. Construit sur la base d'un diagnostic territorial précis, il s'articule autour de trois axes :

- occupation du terrain et contrôle des flux ;
- moyens d'investigation et le recours à la Police Technique et Scientifique ;
- rapprochement forces de sécurité-population et prévention.

2 - Dispositif « Participation citoyenne »

À ce jour, près de 200 communes ont signé une convention « Participation citoyenne ». Ce dispositif a vocation à contribuer au renforcement de l'action de proximité en systématisant une relation entre les forces de l'ordre et la population. En effet, les habitants signalent, au Maire, à une personne référente ou directement à la gendarmerie ou à la police, les faits qui ont défavorablement attiré leur attention. Ce signalement, via un appel au 17 qui peut être effectué 24h/24, entraîne l'intervention d'une patrouille sur les lieux signalés.

Les Maires sont des relais majeurs entre les forces de sécurité et la population, puisqu'ils peuvent au cours de réunions publiques ou au sein de leur bulletin municipal rappeler l'existence d'une telle procédure d'alerte. L'adhésion des Maires du département à cette procédure sera encouragée et poursuivie dans les années à venir afin de renforcer le lien Forces de sécurité-population et contribuer à réduire le sentiment d'insécurité que peuvent ressentir tant les habitants des communes rurales que les habitants des agglomérations du département.

3 - Dispositif « Alerte commerces SMS »

Le département de l'Aisne a été l'un des précurseurs en ce qui concerne le dispositif alerte commerce. Il est en effet le premier département du Nord-Est à avoir mis en place ce dispositif, via la signature d'un partenariat entre la gendarmerie nationale, la police nationale, la préfecture et la chambre de commerce et d'industrie le 3 juin 2013. L'adhésion des commerçants est gratuite et se réalise en ligne sur le site de la CCI de l'Aisne.

Il s'agit d'un dispositif de prévention qui permet d'informer les commerçants par SMS de faits délictueux (vols à main armée, vols à l'étalage, escroqueries par faux moyens de paiement, etc.) venant de se produire dans un commerce situé à proximité de leur établissement. Une diffusion rapide de l'alerte permet de renforcer la vigilance des commerçants et éviter la réitération des faits. Aujourd'hui environ 1.260 commerçants sont inscrits au sein du dispositif.

En 2013, 52 alertes ont été lancées auprès des commerçants. Le nombre important d'adhérents indique le succès du dispositif et son rôle majeur en matière d'information et de création de liens entre les commerçants et les forces de l'ordre. La pérennisation et le développement de ce dispositif seront encouragés dans les années à venir afin de lutter contre les délits frappant les commerces du département.

Sur le même modèle, un protocole "alerte élus par SMS" visant à impliquer systématiquement les Maires dans la prévention de la délinquance dans leur commune a été proposé à titre expérimental dans l'arrondissement de Vervins. Ce dispositif a reçu un accueil favorable du président de l'association des Maires de l'Aisne qui souhaite élargir ce dispositif d'ici la fin du premier semestre 2014 à l'ensemble des élus du département.

4 – Pré-plainte en ligne (PPEL)

Depuis le 4 mars 2013, le dispositif de pré-plainte en ligne est mis en place dans le département. L'Aisne faisait partie de la troisième phase du déploiement national. Ce dispositif vise à améliorer les démarches pour les usagers victimes d'infractions. Il permet de réduire le délai d'attente de dépôt de plainte pour les atteintes contre les biens, dans le cas où la victime ne connaît pas le ou les auteurs du délit. La victime effectue une télé-déclaration sur le site dédié et choisit le jour de son rendez-vous : cependant, la plainte n'est juridiquement valable qu'après contact avec un officier ou agent de police judiciaire et signature du procès-verbal.

Si les débuts ont été timides, le dispositif commence à être utilisé par les victimes. En 2013, 1.105 PPEL ont été enregistrées par les services de police et de gendarmerie.

ATTEINTES VOLONTAIRES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont augmenté de 3,1%, passant de 3.806 faits enregistrés en 2012 à 3.926 faits en 2013. Cette augmentation est cependant plus faible entre 2012 et 2013 qu'entre 2011 et 2012 (+6 %).

► VIOLENCES SEXUELLES

Avec 310 faits contre 299 en 2013, les violences sexuelles ont augmenté de 3,7 %. Si le nombre de viols sur majeurs reste stable (44 en 2012 et 44 en 2013), les viols sur mineurs quant à eux entament une décrue, passant de 84 à 81 (soit une baisse de 3,6%).

En revanche, le harcèlement et les agressions sexuelles sont en augmentation (+14 faits).

Cette augmentation peut en partie s'expliquer par une politique volontariste qui incite aujourd'hui les victimes à dénoncer ce type de faits. Pour progresser encore dans la prise en compte effective de ces affaires, un « protocole départemental relatif au traitement des plaintes, mains courantes et procès verbaux de renseignement judiciaire en matière de violences conjugales » sera signé dans les prochaines semaines. Il s'agit de réaffirmer la règle selon laquelle le dépôt de plainte est systématique, la main courante devenant une exception.

► VIOLENCES PHYSIQUES CRAPULEUSES

Les violences physiques crapuleuses ont diminué de 15,3 %. Les services ont enregistré 249 faits en 2013 contre 294 faits en 2012. Cette rubrique regroupe l'ensemble des violences ayant pour objectif un vol. Si les vols à main armée contre des particuliers à leur domicile sont passés de 1 en 2012 à 4 en 2013, en revanche, les vols avec arme blanche ont diminué significativement (- 21%) ainsi que les vols violents sans arme contre des femmes dans un lieu public (- 26,6%).

► VIOLENCES PHYSIQUES NON CRAPULEUSES

Cet item recouvre l'ensemble des faits de délinquance non motivés par un objectif de vol. Ces violences physiques non crapuleuses ont augmenté de 2,6 %. Le plus grand nombre d'affaires correspond à des coups et blessures volontaires notamment au sein de la sphère familiale.

► MENACES

Ce sont elles qui expliquent plus de 70 % de l'augmentation des AVIP puisqu'elles passent de 822 en 2012 à 911 en 2013.

ESCROQUERIES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Les infractions économiques et financières ont diminué de 15,5 %. En effet, en 2013, les services ont enregistré 2347 faits contre 2776 en 2012.

Cette diminution recouvre des évolutions différentes dans les deux principales catégories de faits :

- une forte baisse des « falsifications et usages de chèques volés » ;
- une augmentation des « escroqueries et abus de confiance ».

S'agissant des chèques volés, la baisse s'explique en partie par l'obligation de remboursement immédiat imposé à l'établissement de crédit.

STUPÉFIANTS

Les stupéfiants étaient le premier objectif national fixé par le Ministre de l'Intérieur en 2013.

Dans l'Aisne, les infractions à la législation sur les produits stupéfiants ont augmenté de 3 % .

Il est à noter que les chiffres relatifs :

- aux trafics et revente sans usage de stupéfiants ont diminué de 33,3 % ;
- à l'usage et revente de stupéfiants ont diminué de 42,9 %.

En revanche, l'usage de stupéfiants connaît une progression de 14,1 %.

Face à ces constats, les services sont mobilisés pour démanteler les trafics mais, aussi, mener des actions de prévention.

ATTENTION !

Ces nouveaux indicateurs ne constituent pas des nouveaux faits de délinquance mais ont été extraits des items traditionnels afin de créer des rubriques plus lisibles et plus pertinentes.

Conformément à la mise en place de nouveaux indicateurs, la nouvelle présentation des statistiques comporte quatorze agrégats.

On y retrouve les rubriques traditionnelles :

- atteintes aux biens (dont vols sans violence);
- atteintes volontaires à l'intégrité physique (dont violences physiques crapuleuses, violences physiques non crapuleuses, violences sexuelles) ;
- escroqueries et infractions économiques et financières ;
- grande criminalité ;
- délinquance routière.

Auxquelles viennent s'ajouter cinq nouveaux indicateurs

- atteintes à la santé et à l'environnement ;
- infractions à la réglementation ;
- violences et conflits intrafamiliaux ;
- cyber – délinquance ;
- comportements portant atteinte à la tranquillité publique.

Dès cette année, ces nouveaux indicateurs ont été intégrés, à l'exception de deux agrégats en cours de construction, à savoir :

- les violences et conflits intra-familiaux
- la cyber-criminalité

► LES COMPORTEMENTS PORTANT ATTEINTE À LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Cet agrégat a été institué en 2013 afin de mesurer les incivilités et autres comportements qui, sans constituer des infractions pénales, nuisent au quotidien des habitants. En 2013, dans le département de l'Aisne, 6.496 faits ont été constatés contre 6.454 en 2012 soit une légère augmentation de 0,6 %.

L'évolution sur l'année 2013 des principaux indicateurs composant les comportements portant atteinte à la tranquillité publique sont majoritairement à la hausse :

- les indicateurs des violences urbaines : +17 faits constatés soit une augmentation de 3,9 % passant de 431 faits en 2012 contre 448 en 2013 ;
- les atteintes à l'autorité publique : +7,8 % (373 faits constatés en 2012 contre 402 en 2013 soit +29 faits) ;
- les comportements dangereux ou gênants : +2,1 % faits (3799 faits en 2013 contre 3720 en 2012) ;
- les comportements perturbants : le racolage a augmenté de 30,5 % passant de 95 faits en 2012 à 124 en 2013.

En revanche, les atteintes aux biens et dégradations volontaires ont diminué de 3,8 % passant de 2208 faits en 2012 à 2125 en 2013.

Le taux d'élucidation est de 68,8 % : +9,8 % par rapport à 2012.

1 002 mineurs ont été mis en cause : 80 mineurs de plus qu'en 2012.

► ATTEINTES À LA SANTÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

L'évolution sur l'année 2013 des principaux indicateurs composant les atteintes à la santé et à l'environnement est à la hausse : +4,6 %

- les atteintes à l'environnement et à l'urbanisme : +4 faits constatés passant de 62 faits à 66 faits.
- les atteintes à l'hygiène et à la salubrité : -1 fait passant de 3 faits en 2012 à 2 faits en 2013.

► INFRACTIONS À LA RÉGLEMENTATION

En 2013, l'évolution des principaux indicateurs composant les infractions à la réglementation est contrastée :

- les infractions à la police des étrangers : - 14,9 % soit 242 faits en 2012 contre 206 faits en 2013 ;
- les faux documents et faux en écriture : +23 % soit + 26 faits en 2013 : 139 faits en 2013 contre 113 en 2012
- les atteintes à la réglementation : +64,7 % (+11 faits : 28 faits en 2013 contre 17 en 2012).

BILAN ACCIDENTOLOGIQUE DÉPARTEMENTAL : LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Dans l'Aisne, les accidents diminuent en nombre mais le taux de gravité reste élevé : les collisions mortelles ont progressé de 8,8 % en 2013, passant de 34 à 37. En 2013, les résultats sont plus mitigés qu'en 2012. Malgré une baisse des accidents corporels de 3,9% et du nombre de blessés, les services enregistrent une hausse des hospitalisations (+ 4,5%) et du nombre de tués sur les routes (+7,8%).

Ainsi, 41 personnes ont perdu la vie sur les routes de l'Aisne en 2013, contre 38 en 2012, qui reste une année de référence en termes de sécurité routière :

- 20 tués impliquant des véhicules légers (- 6) ;
- 11 tués impliquant des deux-roues motorisés (+7) ;
- 6 piétons tués (=) ;
- 2 conducteurs de poids lourds (+1) ;
- 1 tué impliquant 1 quad (+1) ;
- 1 tué impliquant un vélo (=).

C'est pourquoi les forces de l'ordre et le service sécurité routière de la direction départementale des territoires poursuivront comme les années précédentes leur travail de répression et de prévention, aux côtés des associations spécialisées.

ATB	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	% 2012-2013
Accidents	405	397	327	310	344	282	271	- 3,9 %
Tués	68	51	49	41	49	38	41	+ 7,8 %
Blessés	552	516	406	407	435	337	325	- 3,5 %

► PRINCIPALES CAUSES DE L'ACCIDENTOLOGIE EN 2013

Le recensement des facteurs en cause dans les accidents corporels survenus dans l'Aisne en 2013 met en avant le facteur « alcoolémie/stupéfiants » qui explique à lui seul un peu moins d'un accident corporel sur cinq et pas moins de 37,8% des accidents mortels.

	Accidents corporels	Accidents mortels
1 ^{ère} cause	Refus de priorité : 20,3%	Alcoolémie/Stupéfiants : 37,8% (15 tués, 7 blessés)
2 ^{ème} cause	Imprudence : 19,9%	Vitesse : 21,6% (8 tués, 5 blessés)
3 ^{ème} cause	Alcoolémie/stupéfiants : 18,1%	Imprudence : 21,6% (9 tués, 2 blessés)

L'usage de stupéfiants, associé très souvent à la consommation d'alcool, **multiplie le risque d'avoir un accident mortel par 14.**

ANALYSE DE L'ACCIDENTOLOGIE DÉPARTEMENTALE

La sécurité routière est une priorité nationale et, pour ce département, un véritable enjeu, au vu des chiffres enregistrés dans l'Aisne.

► DES ACCIDENTS PLUS GRAVES HORS AGGLOMÉRATION

Si 54,2% des accidents corporels ont lieu en agglomération, du fait de la concentration du trafic qui s'y observe, 78,3% des accidents mortels surviennent hors agglomération, en raison notamment de la plus grande vitesse des véhicules sur ces axes. 72,9 % des accidents mortels ont lieu sur le réseau départemental.

► TYPOLOGIE DES ACCIDENTS

1 – Véhicules légers : diminution du nombre de tués

En 2013, la diminution du nombre de tués pour cette catégorie d'usagers est la plus favorable connue pour l'Aisne. En effet, on dénombre 20 tués (48,7%) contre 26 tués en 2012 et 38 tués en 2011. Cependant, les conducteurs de véhicules légers représentent la majorité des victimes d'accidents mortels.

2 – Forte représentation des motocyclistes dans les accidents impliquant les deux-roues

Les usagers des deux-roues motorisés (cyclomoteurs, motocycles) ont été beaucoup plus impactés par la mortalité routière en 2013 qu'en 2012 et 2011 :

- 11 tués en 2013 (26,8%)
- 4 tués en 2012 (10,5%)
- 4 tués en 2011 (8,2%)

Cette situation est particulièrement préoccupante pour les motocyclistes qui représentent 22 % des tués en 2013 (9 tués en 2013, 2 tués en 2012, 2 tués en 2011).

Il convient de souligner que sur l'ensemble des collisions de l'année, près d'un tiers ont impliqué un deux-roues (35,1% en 2012 contre 33,2 % en 2013).

3 – Piétons

19,9% des accidents corporels recensés en 2013 ont impliqué un piéton (soit 54 collisions). La grande majorité de ces accidents corporels impliquent également un véhicule léger (50 collisions), dont le conducteur est le plus souvent responsable du drame (c'est le cas dans 60% des collisions).

6 piétons ont trouvé la mort sur les routes axonaises en 2013 dont 3 à proximité de leur véhicule, soit le même nombre de victimes qu'en 2012. L'une des victimes avait plus de 65 ans (82 ans).

► TYPOLOGIE DES VICTIMES

1 – Les jeunes

8 jeunes dans la tranche d'âge 18-24 ans ont perdu la vie sur les routes axonaises en 2013, contre 5 en 2012. Pour la totalité des accidents (8 collisions mortelles), leur responsabilité est engagée.

Les usagers de moins de 25 ans (conducteur, pilote ou encore piéton) ont été impliqués dans 112 accidents corporels en 2013, soit 41,3% des collisions, et responsables dans 79 collisions soit un taux de responsabilité de 71,5%. Ces chiffres sont d'autant plus préoccupants que les 18-24 ans ne représentent qu'une faible part des usagers de la route.

2 – Les seniors

Les usagers de 65 ans et plus ont été impliqués dans 45 collisions en 2013. La responsabilité du senior est engagée dans 23 collisions, soit 51,1%.

On dénombre 3 usagers seniors tués en 2013 (soit 7.3% des tués), contre 6 en 2012 (15.8% des tués). Ils sont impliqués principalement dans les collisions de type Véhicule léger contre piéton (22 collisions soit 48.9%). Lorsqu'ils sont piétons, 64.3% des seniors se font percuter sur passage piéton. Lorsqu'ils sont conducteurs de VL, 66.7% des seniors sont responsables des accidents corporels contre les piétons.

► LES JOURS À RISQUE

Le jour le plus accidentogène est le vendredi, qui concentre 19,9 % des accidents corporels dont 35 % dans le créneau horaire 16h-20h.

Par ailleurs, les accidents mortels se sont produits à 27 % un mercredi dont 50 % dans le créneau 12h-20h.

LES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Conseil National de la Sécurité Routière impulse les orientations et axes de travail afin d'œuvrer à la diminution de la mortalité sur les routes. Le nouvel objectif fixé par le Gouvernement est de descendre sous la barre des 2 000 victimes sur les routes à la fin de la décennie.

Bien que les enjeux restent sensiblement les mêmes (alcool, vitesse, les jeunes, les deux-roues motorisés), des axes d'action sont fixés chaque année sur la base de l'analyse de l'accidentalité routière.

► SANCTIONS ET PÉNALISATION DES INFRACTIONS ROUTIÈRES

En 2013, comme en 2014, les contrôles routiers sont l'un des leviers d'action : si la prévention est une obligation il est bien évidemment essentiel d'assurer une présence sur le terrain.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur a rappelé lors de sa conférence de presse dédiée au bilan de l'accidentalité routière qu'« il s'agit, par la contraventionnalisation de certains délits routiers, de rechercher la certitude, la fermeté et la rapidité de la réponse pénale ».

En 2013, les services de la préfecture ont prononcé 1273 suspensions de permis, chiffre quasiment identique à ceux de 2012 (avec 1275 suspensions prononcées).

► PRIORITÉS 2014

Pour 2014, les priorités concernent les jeunes et l'éducation routière, la lutte contre les excès de vitesse, l'alcoolémie et les stupéfiants sur la route, la sécurité des deux-roues motorisés.

Les orientations prioritaires pour le département sont :

- la poursuite du travail partenarial pour la construction du Document Général d'Orientation actuellement en cours d'élaboration, fixant les enjeux prioritaires sur la base de l'analyse de l'accidentologie ;
- la sensibilisation des jeunes sera poursuivie ;
- la mise en place de mesures permettant de lutter contre l'alcool et les stupéfiants au volant ;
- la lutte et l'information contre les méfaits des vitesses excessives ou inappropriées seront confortées,
- la sensibilisation à la sécurité des deux-roues motorisés ;
- la poursuite de l'action partenariale avec le CISPD de Soissons sur les déplacements des piétons ;
- la poursuite des actions de communication à l'aide des supports les plus diversifiées (afficheurs numériques, régie publicitaire).

Le document général d'orientations (DGO) est élaboré pour 5 ans. Il doit permettre à l'État, aux collectivités territoriales et aux assureurs du risque professionnel impliqués dans la démarche de définir et d'afficher les axes prioritaires de la politique qu'ils mettront en œuvre, ensemble ou de façon individuelle, sur une période de cinq ans, pour faire reculer l'insécurité routière. Chaque année, ces orientations communes se déclinent en actions dans le cadre des plans départementaux d'actions de sécurité routière (PDASR).

► ACTIONS ENVISAGÉES EN 2014

- démultiplier et diversifier les actions innovantes avec le lancement d'un appel à projets ;
- poursuivre les actions de sensibilisation en milieu scolaire, sensibilisation des équipes en charge des activités périscolaires (réforme des rythmes scolaires) ;
- consolider le réseau des IDSR ;

- poursuivre les partenariats avec les acteurs locaux de la communication ;
- démultiplier les actions qui permettront de prévenir des risques liés à la consommation d'alcool auprès des différents publics et tout particulièrement les 18-24 ans (démultiplication des opérations SAM, partenariat avec la Croix-rouge) ;
- augmenter les prêts de radars pédagogiques pour contribuer à la lutte contre les vitesses excessives, les actions partenariales avec les forces de l'ordre, la formation des usagers (auto-écoles, étude de cas,...) ;
- conforter les actions qui consistent, au retour des beaux jours à rappeler aux usagers deux-roues motorisées les bonnes pratiques.
- compléter la dotation des acteurs de prévention des services de l'État ;
- sensibiliser les futurs acteurs du monde agricole sur l'impact des ensembles agricoles sur la voie publique ;
- poursuivre le partenariat gendarmerie / DDT pour la sensibilisation des candidats au permis de conduire au sein des autos-écoles ;
- favoriser la connaissance du risque routier en entreprise ;
- conforter les actions de sensibilisation des piétons : les seniors, les jeunes enfants ;
- accompagner la formation et le parcours des usagers les plus défavorisés ;
- poursuivre les diagnostics passages à niveau, en commençant par les plus sensibles et réaliser des actions correctives ;
- en parallèle des diagnostics en cours, mener avec l'aide du Réseau Ferré de France (RFF) et de la SNCF des actions de sensibilisation aux abords des passages à niveaux.

► **PDASR : PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION ET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Le PDASR a pour but de recenser les actions de sécurité routière qui s'inscrivent dans les orientations retenues, de les coordonner, et d'aider à leur réalisation par la mise à disposition d'Intervenants départementaux de sécurité routière et d'aides matérielles et/ou financières.

En 2013, une enveloppe de 66.374 euros a été consacrée à la sécurité routière.